



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 038-200040111-20210715-21_122-DE

SLOW

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_122

**OBJET : MISE EN PLACE DE LA
SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE
POUR LES AUTORISATIONS DU
DROITS DES SOLS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 23 juin 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 9 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Jean Claude SARTER à Laurette BOTTA, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOR à Marie José SEGUIN</p>
---	---

CONSIDERANT l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique avant le 1^{er} janvier 2022 ;

CONSIDERANT l'article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration permettant aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée selon différentes modalités : e-mail, formulaire de contact, télé-service, ...

CONSIDERANT qu'il sera plus efficace, homogène et transparent pour le pétitionnaire d'avoir une saisie de l'administration uniforme sur le territoire,

CONSIDERANT qu'il sera plus fluide de proposer une saisie de l'administration clairement identifiée par la commune pour éviter des dossiers déposés par des canaux de communication non régulièrement relevés et qui pourrait mener à des autorisations tacites favorables ;

CONSIDERANT que la Régie de Gestion des Données de Savoie Mont-Blanc, actuellement éditeur de notre logiciel R'ADS permettant d'assurer l'enregistrement et le suivi des dossiers d'autorisation du droits des sols, a créé un module de Saisine par Voie Electronique nommé « Géo-service RIS. Métier SVE » ;

CONSIDERANT que le service urbanisme mutualisé de la communauté de communes Cœur de Chartreuse propose de gérer la mise en place de ce service ;

CONSIDERANT un coût pour la collectivité réduit de 50% si le projet est porté par l'intercommunalité, réduisant à 150€ par commune les frais de mise en œuvre « géo-service RIS. Métier SVE » par commune, soit un montant total de 2550€ ;

CONSIDERANT un abonnement annuel de 75€ par commune, soit un montant total de 1275€ ;

CONSIDERANT que les recettes perçues par le service urbanisme mutualisé en lien avec la facturation des dossiers des dernières années permettent de couvrir la mise en place de ce service sur le territoire pour un montant de 3825€ sur l'année 2021 ;

CONSIDERANT que l'installation de ce module est d'intérêt général, qu'il vise à faciliter les démarches de l'utilisateur et à proposer un service de saisie des administrations pour les demandes d'autorisations d'urbanisme uniforme sur le territoire tout en répondant à l'obligation légale de proposer ce service avant le 1^{er} janvier 2022 ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la mise en place de « Géo-service RIS. Métier SVE » proposé par la Régie de Gestion des Données de Savoie ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document relatif à cette mise en place ;

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 juillet 2021,

La Présidente,

Anne LENFANT

